

Liste des vêtements autorisés par sac

1 sac par semaine (Quantités limitées)

- 1 vêtement permettant une pratique religieuse
- 1 tapis de prière non matelassé
- 1 pyjama
- 9 sous-vêtements
- 9 paires de chaussettes
- 9 hauts
- 5 bas
- 2 serviettes de toilette (1 m maximum)
- 2 gants de toilettes
- 2 serviettes de bain (1m50 maximum)
- 1 peignoir de bain
- 2 torchons de cuisine
- 7 mouchoirs en tissu
- 1 paire de basket (tous les 6 mois)

Divers

- 5 CD ou DVD (originaux)
- 5 revues ou livres

En période d'hiver

- 1 bonnet
- 1 paire de gants en laine ou polaire, uniquement.
- 1 blouson/manteau sans capuche

En période d'été :

- 1 casquette
-

LES INTERDITS

- Echarpe, cagoule, capuche, tenues à imprimé camouflage, polo bleu, polaire bleu, vêtement en cuir.
- Les sacs de type « sport », sacs en cuir ou avec poches, sont interdits.
- Echarpe, cagoule, capuche, tenues à imprimé camouflage, vêtement en cuir.